

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Lundi 24 avril 2017 à 12h30

**Salle de réunion de l'École doctorale
199, boulevard Saint-Germain**

Présents : Jenny ANDERSSON, Alain BESOIN, Claire COSQUER, Alain DIECKHOFF, Jean-Marie DONEGANI, Elodie DRUEZ, Silvia DUERICH-MORANDI, Pierre FRANCOIS, Michel GARDETTE, Olivier GODECHOT, Michaël GOUDOUX, Florence HAEGEL, Emmanuelle LOYER, Mario LUCA, Christine MUSSELIN, Marc OBERTI, Bruno PALIER ; Jérôme PELISSE, Imola STREHO, Cornelia WOLL, Lola ZAPPI.

Ordre du jour :

- | | |
|---|--------|
| 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 12 décembre 2016 | page 2 |
| 2 – Présentation des nouveaux élus doctorants | page 2 |
| 3 – Présentation des nouveaux membres représentant des personnels administratifs, ingénieurs et techniques | page 3 |
| 4 – Point sur la cartographie des centres de recherche en science politique | page 4 |
| 5 – Questions diverses | page 6 |

Jean-Marie DONEGANI : Merci à tous pour cette présence plus nombreuse que d'habitude. Je vous propose d'examiner la liste des points mis à l'ordre du jour en commençant par l'approbation du pv de la précédente réunion.

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 12 décembre 2016

Jean-Marie DONEGANI : En l'absence de contestation ou de rectification, nous pouvons considérer que ce procès-verbal est approuvé.

II – Présentation des nouveaux élus doctorants

Jean-Marie DONEGANI : Je voudrais que l'on passe un petit moment à accueillir les nouveaux présents à ce Conseil. D'abord Pierre FRANÇOIS qui participe à ce Conseil en tant que nouveau directeur de l'École doctorale. Il nous dira quelque chose peut-être tout à l'heure sur le PIA, mais tout le monde le connaît évidemment.

Pierre FRANÇOIS : Je suis là comme observateur.

Jean-Marie DONEGANI : Nous saluons également nos nouveaux élus doctorants et je souhaiterais que chacun d'entre eux se présente.

Claire COSQUER : Je suis doctorante en sociologie, en troisième année, à l'Observatoire sociologique du changement, et je travaille sur les migrations françaises à Abou Dhabi, capitale des Émirats arabes unis, sous la direction de Mirna SAFI.

Élodie DRUEZ : Bonjour. Je suis en troisième année au Centre d'études européennes. Je travaille sous la direction de Patrick SIMON et Florence HAEGEL. Je fais ma thèse sur l'expatriation et le rapport au politique chez les diplômés d'origine africaine et je fais une comparaison entre la France et le Royaume-Uni.

Mario LUCA : Bonjour à tous. Je suis italien. Je suis en doctorat en économie sous la direction de Roberto GALBIATI et Ruben DURANTE sur la diffusion des informations sur les réseaux sociaux au sein du département d'économie.

Lola ZAPPI : Je suis doctorante au centre d'histoire sous la direction de Claire ANDRIEU et Elissa MAILÄNDER. Je travaille sur les assistantes sociales et les relations d'assistance à Paris pendant l'entre-deux-guerres.

III – Présentation des nouveaux membres représentant des personnels administratifs, ingénieurs et techniques

Jean-Marie DONEGANI : Nous accueillons également de nouveaux représentants des personnels scientifiques de l'école, ou autour de l'école.

Silvia DUERICH-MORANDI : Oui, bonjour. Je suis fraîchement élue. Je travaille au Centre d'études européennes. Je suis assistante de direction. Auparavant j'étais assistante pédagogique à l'École des affaires internationales.

Jean-Marie DONEGANI : Merci beaucoup. Annie MARCILLOUX n'est pas là et Alain BESOIN ; spn suppléant, la remplace aujourd'hui.

Alain BESOIN : Bonjour. Je suis Alain BESOIN. Je travaille à l'École doctorale à la recherche de financements et à l'accompagnement de nos étudiants doctorants. Je suis le suppléant d'Annie MARCILLOUX qui a été élue récemment.

Jean-Marie DONEGANI : Merci et bienvenue à tous pour ce nouveau mandat.

Nous allons poursuivre en abordant les points suivants à l'ordre du jour. Peut-être commencer par Michaël et son entreprise de cartographie des centres de recherche en science politique.

IV. Point sur la Cartographie des centres de recherche en science politique

Michaël GOUDOUX : Je vous remercie d'abord de m'avoir invité pour présenter ce projet qui est le fruit d'un travail de deux ans. Je vais vous le présenter succinctement. C'est la cartographie des centres de recherches en science politique en France. À l'origine du projet, il s'agissait d'identifier les centres de recherches de cette discipline, d'identifier des personnes, de répertorier les thématiques de recherches, mais aussi de comporter un volet strictement documentaire puisque cela s'inscrit dans un cadre particulier, qui est celui de CollEx qui prend la succession de CADIST. Excusez-moi pour les acronymes. CADIST, c'est le Centre d'acquisition et d'information scientifique et technique. La bibliothèque de Sciences Po, depuis les années 80, recevait une dotation pour l'acquisition des publications scientifiques en science politique. Depuis quelques années, la dotation est désormais en grande partie sur projets. Il s'agissait avec ce projet initial de cerner quels pouvaient être les besoins de la discipline et quels services on pouvait déployer pour cette discipline en termes de ressources documentaires. Depuis ce mois-ci, tout récemment, Sciences Po a obtenu le GIS CollEx-Persée et sera pilote pour le développement de la science politique en termes documentaires.

Il s'agit d'abord de faire une liste des centres de recherches en science politique. C'est déjà un premier obstacle puisque je ne vous apprendrai pas ici qu'il y a une logique pluridisciplinaire propre aux sciences politiques et le développement de nouveaux centres de discipline. Il a été difficile d'en établir les contours. On est parti le plus possible d'éléments « objectifs » existants : l'annuaire du ministère qui distingue les centres où la science politique est une discipline principale et ceux où elle est une discipline secondaire. Nous avons traité déjà la première catégorie. Nous avons croisé, particularité française, avec la section 40 du CNRS, et tous les centres ayant l'indexation « science politique ». 80 centres ont été traités pour en retenir pour l'instant une soixantaine. Nous traiterons les centres où la discipline est secondaire cette année.

La collecte des données s'est effectuée sur cinq axes comme je l'ai détaillé sur le site : description administrative, école doctorale, thématique, documentation et publication. C'est une démarche vraiment qualitative que l'on a privilégiée. En plus d'une collecte en ligne, des doctorants et des docteurs en science politique sont allés directement faire des entretiens auprès des centres, des écoles doctorales et des centres de documentation. Ils ont rempli une grosse matrice, qui est ensuite passée en site, en association avec Anne L'HÔTE, développeuse à la bibliothèque, mais aussi Paul GIRARD au Medialab.

Pour vous présenter rapidement l'architecture du site, tout d'abord, les pages annexes. On retrouve cette page d'accueil avec les principales fonctionnalités, des exemples d'utilisation possible. Dans la page « à propos », on retrouve toute l'équipe qui a participé, ainsi que les différentes mentions. La page « projet » est beaucoup plus dense. On a détaillé l'ensemble de la méthodologie, les objectifs du projet, son origine, les différents modes de collecte, les centres retenus ou écartés, ceux qui restent à traiter, les premiers enseignements que l'on peut tirer.

Le cœur du site est cette cartographie. On trouve simultanément trois formes de présentation des données. On a la liste des 75 centres. On peut faire des recherches. La recherche s'applique simultanément sur les trois types de données : par liste, par carte et par donnée. On peut télécharger après l'ensemble des données contenues pour chacun des centres. En cliquant sur « export des données », on a le fichier. Je vais vous montrer un exemple. On a aussi une limitation de résultat. Si je tape « Afrique », on voit tout de suite la recherche avec les différents centres qui sont ramenés par texte intégral. Ensuite, on entre dans le détail de chaque fiche de centre. Je vais juste présenter quelques éléments que l'on retrouve ici.

Tout d'abord la description administrative, les établissements de rattachement, leurs adresses. Évidemment, il ressort déjà des disparités géographiques fortes. C'est ce que l'on a mis sur la petite

carte qui présente le projet. Pour les personnels, contrairement à la cartographie déjà réalisée par la FSP, on n'est pas entré directement dans le détail des statuts. On a simplement retenu le total, personnel permanent et personnel non permanent, qui nous a paru être la donnée la plus intéressante. Évidemment, je ne vous apprendrai pas que les personnels non permanents sont plus représentés. On a aussi les données historiques du centre.

L'onglet « école doctorale ». Il y a souvent plusieurs écoles doctorales au sein des centres – ou inversement – et l'onglet permet de mieux voir les deux axes. Nous avons aussi demandé le nombre de doctorants pour l'ensemble du centre, quand cela a été possible d'avoir l'information. Parfois les centres eux-mêmes ne l'avaient pas. Le nombre de doctorants en science politique et le nombre de thèses soutenues dans l'année écoulée. Là, ce sont les données pour 2016.

La partie centrale à tous points de vue concerne les thématiques. On a repris les sections CNRS qui sont déjà une indication, les mots-clés dans l'annuaire du ministère, les axes de recherches définis par les centres eux-mêmes, souvent hiérarchisés, les contrats de recherche, la recherche fléchée qui nous donne des informations encore plus fines, mais aussi les séminaires de recherches pour la recherche en train de se faire ou les collaborations. On a déjà beaucoup d'information sur les thématiques de recherches qui émergent. Même si on n'a pas encore une vue de l'évolution, cela nous permet de voir les thématiques sur lesquelles il y aurait besoin d'un effort, notamment en terme de documentation. Je pense à tout ce qui est thématique pluridisciplinaire sur le développement des politiques publiques, santé, urbanisme, discrimination, thématique transdisciplinaire comme l'environnement. Là, il y a déjà beaucoup d'informations.

L'onglet suivant est pour les publications. Là, il ne s'agissait pas d'avoir directement accès aux publications, mais plutôt de voir les modes de valorisation de la recherche. On a procédé directement par collection auprès d'éditeur : les collections en propre, les revues en propre, s'il y a versement des publications dans HAL, des projets d'archivages de la recherche. C'est intéressant de voir qu'il peut y avoir des disparités entre les politiques affichées, notamment sur les publications en *open access*, et les difficultés d'obtenir les résultats directement dans les centres. Les projets d'archivage de la recherche constitueront certainement un axe à explorer. On a aussi demandé les modes de valorisation de ces publications.

Dernier onglet : la documentation. Il s'agit vraiment de déclaratif par un sondage effectué auprès des centres. Les bibliothèques utilisées, les ressources numériques à disposition des chercheurs, parfois très détaillées, les personnes ressources, car il sera important de constituer des réseaux de collaboration dans le domaine de la documentation. Quand il y a un centre de documentation en propre – on a été surpris de voir qu'il en reste encore pas mal, même si la plupart sont en voie d'être fermés ou d'être reliés à des bibliothèques universitaires – dans ces cas-là, on a vraiment pris toutes les informations : la description du fonds, le site web, la politique documentaire, les offres de formation documentaire et les collaborations dans ce domaine.

Ces informations mériteraient d'être davantage questionnées pour s'inscrire dans une démarche scientifique. On est encore au début du projet. C'est ce que l'on souhaite faire en disposant pour l'instant ce projet. On l'a fait valoir auprès des acteurs institutionnels (IEP, FSP), en le diffusant largement auprès du CNRS. Il y a quelques données à nettoyer. On va également peut-être constituer un comité scientifique qui puisse asseoir aussi la légitimité de cette liste, qui pour l'instant relève de notre arbitraire et d'une discussion avec les centres. Nous avons la liste secondaire à traiter cette année. Se posera évidemment la question centrale de la mise à jour des données. On va développer un *back-office* permettant de remplir directement par formulaire, soit à l'initiative des centres eux-mêmes, soit par l'intermédiaire des acteurs de type FSP, qui s'est déjà montrée très intéressée par le projet et qui l'a intégré sur son nouveau site web, qui a pris un sérieux coup de jeune. La FSP participerait ensuite à ce travail de mise à jour des données. On s'est immédiatement rapproché de ScanR, un outil mis en place au ministère pour tous les annuaires dans tous les domaines de la recherche. On a aussi nos différents outils qui se répondent l'un et l'autre.

Pour la mise à jour, on ne souhaite pas écraser les données existantes. Elles le seront sur le site, mais on souhaite les conserver pour ensuite poser des analyses diachroniques et voir l'évolution dans le temps de ces différentes données. Je tiens aussi à remercier les nombreuses personnes qui nous ont aidés que ce soit dans les différents centres, à la direction scientifique évidemment, la dir com, la DSI. Ils ont été très nombreux et suffisamment à notre disposition.

Jean-Marie DONEGANI : Merci Michaël. Il doit y avoir des questions. Je voudrais simplement demander : cette cartographie est-elle réservée à la science politique ou les autres disciplines seront aussi concernées ?

Michaël GOUDOUX : Elle fait office pour l'instant de prototype. Elle s'inscrit dans le CollEx. Le CollEx n'est pas valable que pour la science politique, il est valable pour toutes les disciplines, enfin presque toutes. Il n'y en a pas en sociologie. C'est conçu comme un prototype qui a vocation ensuite à être développé dans toutes les disciplines CollEx.

Jean-Marie DONEGANI : Merci. Y a-t-il des questions, des remarques, des approbations, des interrogations, des contestations ?

Olivier GODECHOT : Quels sont les objectifs de cette cartographie ?

Michaël GOUDOUX : Les objectifs : d'abord identifier la discipline et les chercheurs, et sur quoi ils travaillent. Ensuite la vocation est de développer des services documentaires en fonction de la recherche. La première chose est de savoir sur quoi travaille la discipline, quels sont les centres de cette discipline, quels sont les projets déjà menés en documentation, pour voir comment on pourrait aider la discipline au niveau national, puisque c'est une infrastructure nationale.

Jean-Marie DONEGANI : Il peut y avoir des objectifs multiples. Selon l'objectif, on peut orienter l'outil de telle ou telle façon.

Michaël GOUDOUX : C'est exactement pour cela que l'on souhaiterait aussi constituer un comité scientifique pour que les acteurs de la discipline l'orientent en fonction de ce qu'eux jugent pertinent.

Jean-Marie DONEGANI : Merci. D'autres remarques ou questions ?

Jerôme PELISSE : Pourquoi il n'y a pas la sociologie ? La deuxième question : ce sont les centres de recherches publics. Quelle est l'unité de base ?

Michaël GOUDOUX : Pour la première question, il n'y avait pas de CADIST en sociologie. Depuis la constitution du CADIST, ce manque n'a pas donné lieu à un projet pour y pallier. En revanche, je n'ai pas encore vu tous les collègues, mais il me semble qu'ils ont orienté certains centres de sciences sociales vers la sociologie. C'est justement un manque. On pensait à un moment orienter vers sciences sociales ou science politique. La sociologie politique, elle, est intégrée dans la science politique. C'est une logique classificatoire toujours abstraite.

Pour la seconde question, l'unité est bien la recherche publique. On est parti du CNRS et du ministère. On n'a pas fait le privé, mais cela pourrait être un axe à ajouter.

Jean-Marie DONEGANI : Merci, Michaël. Pas d'autres interventions sur ce point ?

Remercions Michaël de nous en avoir parlé, mais surtout d'avoir procédé à cette enquête qui a été longue et difficile.

V – Questions diverses

Jean-Marie DONEGANI : Je vous propose de passer aux questions diverses et d'abord celle concernant les langues vivantes qui avait été portée par Emmanuelle.

Emmanuelle LOYER : Je me fais le porte-parole des revendications des élus doctorants, puisque certains de nos étudiants ont rencontré des difficultés pour s'inscrire dans les cours de langue qui leur étaient nécessaires dans le cadre de leur travail doctoral. Manifestement, ils passent après les étudiants du collège universitaire et du master. C'est vrai que c'est un peu dommage. J'ai relayé leur étonnement. Je pense qu'il faudrait remédier à cet état de choses.

Imola STREHO : J'ai échangé avec Danièle LE GALLOUDEC, responsable administrative du programme doctoral en histoire, puisqu'il y a eu des doctorants en histoire qui avaient souhaité continuer des langues en D1. La première chose, c'est que l'on a découvert qu'ils n'avaient malheureusement pas informé Danièle LE GALLOUDEC qu'ils souhaitaient s'inscrire à des cours de langue. La première information que l'on voulait donc partager avec vous, aussi bien la direction de l'Ecole doctorale que les DED, est de dire à tous les doctorants qui sont dans cette situation potentiellement d'être en premier lieu en contact avec les responsables administratifs qui font le lien avec les services des langues. En effet, à la différence des étudiants du collège universitaire et du master pour lesquels les langues font partie d'un cursus obligatoire pour la validation de la scolarité, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle pour les doctorants. On a eu également une longue discussion avec Isabelle AMBLARD, la responsable du service des langues au sein de la direction des études et de la scolarité. Elle est en train de repenser l'offre de langue avec la direction de la scolarité, qu'elle va présenter au Comité décanal exécutif, vers la fin mai. J'y participe et j'aurai l'occasion de relayer ces éléments-là aussi bien auprès du directeur des études doctorales que de vous. On fera un point. C'est un point très important compte tenu de tout l'investissement que l'on a fait au collège universitaire et au niveau master de pouvoir continuer et pour ceux qui viennent de l'extérieur également. C'est un chantier qui est très important et qui est déjà en cours.

Jean-Marie DONEGANI : Merci, Imola. Emmanuelle ?

Emmanuelle LOYER : Je vous remercie pour ces précisions et surtout pour cette réunion prévue fin mai. J'espère que la politique actuelle où les doctorants passent en dernier, en quelque sorte, dans les demandes de cours de langue sera revue. Il s'agit non seulement de continuer les langues débutées en cycle universitaire et en master, mais aussi, quand on fait un terrain qui porte sur des archives ou des entretiens, avoir accès aux langues est un impératif pour la thèse. C'est vraiment absolument essentiel qu'ils puissent avoir accès à ces cours. On peut partir du principe que comme on paye des frais de scolarité, en tant qu'étudiants au double statut, c'est une autre question, mais actuellement on les paye et du coup il paraît normal que l'on ait droit à la même offre en cours de langue que les autres.

Imola STREHO : Le point qui nous semble important est le lien avec les secrétariats pédagogiques des programmes doctoraux. L'argument de dire que c'est essentiel pour le terrain de thèse ne peut être validé que par ceux qui font interface. Comme au niveau collège et master, c'est une obligation de scolarité pour pouvoir poursuivre les cours de langue au niveau du doctorat, cette information peut être utilement transmise par le secrétariat. Cela faciliterait beaucoup la gestion des demandes plutôt que de traiter individuellement des personnes.

Jean-Marie DONEGANI : Bien. Pas d'autres remarques sur la question des langues. Cornelia, voulez-vous nous dire quelque chose du point suivant, c'est-à-dire de la question des charges d'enseignement ?

Cornelia WOLL : Oui, très rapidement, on a déjà échangé avec les élus doctorants sur cette perspective que l'on avait à la suite des changements des contrats doctoraux, de travailler ensemble sur comment élaborer et mettre en place la charge d'enseignement que vous avez année après année, dans le cadre du contrat doctoral. On a mis en place une réunion, que je vous ai indiquée par email, qui a été confirmée, le 2 mai. La raison pour laquelle cela a pris un peu de temps est que l'on a souhaité réunir aussi bien la Direction des ressources humaines, la direction des études et de la scolarité et la direction de l'école doctorale, voire même, si on peut, la direction du collège universitaire où il y a vraiment des demandes. Pour cette réunion du 2 mai, un email va suivre dans la journée, ce sera à 10 heures pour les D2 et plus et à 11 heures que pour les D1, parce que leur charge d'enseignement est plus modulable dans le cadre des nouveaux contrats doctoraux. On a souhaité, si possible, que l'un d'entre vous soit là, car ce serait formidable de pouvoir faire un compte rendu pour que l'on puisse après partager pour ceux qui sont là. L'objectif serait de réfléchir à la façon d'organiser ces charges d'enseignement et aux interlocuteurs en lien avec les départements et les campus.

Jean-Marie DONEGANI : Les élus sur cette question ?

Lola ZAPPI : On va avancer pour essayer de déterminer qui pourra être présent à la réunion. J'en profite pour glisser une demande. Est-ce que les charges d'enseignement concernant les *teaching assistants* sont arrêtées ? Lors de la réunion de l'année dernière, c'était encore en définition. Je voulais savoir où l'on en était de ce processus.

Cornelia WOLL : Oui, c'est une bonne question. Sachez que j'ai bien votre mail encore dans ma boîte. Je sais que je vous dois une réponse. Je ne l'ai pas classé, mais pour l'instant, on n'est pas encore dans un cadre qui est, pour moi, suffisamment fixé. Il faut que l'on fasse le tour des différents départements pour présenter la charge aux différents secteurs pédagogiques. C'est là où il y a peut-être encore besoin de négocier une deuxième fois. En tout cas, j'ai bien à l'esprit qu'il faut que je revienne vers vous et je vous promets que je le ferai, mais je ne sais pas exactement avec quels éléments.

Jean-Marie DONEGANI : Merci, Cornelia. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce point, je propose que Pierre FRANÇOIS dise peut-être quelques mots concernant l'annonce des accréditations et concernant PIA3, toute chose que vous verrez dans les prochains conseils.

Pierre FRANÇOIS : Sur ces deux points, je vais essentiellement faire une description des processus et au moins sur la question de l'accréditation avoir un premier échange.

S'est trouvée soulevée ces derniers mois une question qui est une question qui est entrée par un trou de souris, mais qui est en fait une question stratégique très lourde, je pense, qui est la question du périmètre disciplinaire de l'école doctorale. En fait, on a un certain nombre de collègues qui ont été recrutés à Sciences Po, soit en science politique, soit sur leur discipline d'appartenance, en l'occurrence la géographie, et dont la discipline d'origine n'est pas représentée au sein de l'école doctorale de Sciences Po. Pour parler clair, on a des théoriciens politiques qui sont au départ des philosophes et des collègues géographes qui sont des géographes. Ils nous ont légitimement demandé s'il était possible d'imaginer qu'ils puissent diriger dans leur discipline mère, en quelque sorte, des thèses à Sciences Po, donc en géographie et en philosophie. C'est une question qui est parfaitement légitime de leur part et qui, pour l'instant, a été réglée un peu en bricolant. Les philosophes dirigent des thèses en science politique et le collègue géographe qui vient juste d'arriver, le problème vient juste de se poser, c'est pour cela qu'on le met sur la table maintenant, a inscrit pour l'instant une doctorante dans la discipline qui n'est donc pas sa discipline mère, mais qui est sa discipline d'accueil, puisque le géographe en question a été logé, domicilié administrativement, à l'intérieur du département de sociologie. C'est une thèse qui va être inscrite en sociologie alors que c'est une thèse de géographie. Cela pose problème et ouvre la question, parfaitement légitime, de savoir si le périmètre de l'école doctorale a vocation à évoluer pour permettre aux nouveaux recrutés à l'intérieur de Sciences Po de pouvoir diriger des thèses dans des nouvelles disciplines.

C'est une question délicate à l'évidence puisqu'elle soulève toute une série d'enjeux, notamment, en point de mire, celui du périmètre disciplinaire des disciplines qui ont pignon sur rue à Sciences Po et qui ont un département à Sciences Po. On peut imaginer un séquençage avec l'accueil de collègues qui sont par exemple des géographes et à qui on essaye d'arranger le coup un petit peu en bricolant, puis éventuellement un élargissement de l'école doctorale, puis éventuellement un élargissement des périmètres des départements. Il nous semble que cette question ne peut pas être traitée comme ça, juste au cas par cas, en disant : « Tiens, on a recruté un géographe, donc *ipso facto* on va élargir mécaniquement le périmètre de l'ED ». Il nous a semblé nécessaire... On a sollicité une discussion déjà avec Christine, avec Cornelia, avec Jean-Marie et les membres de l'ED et Marc LAZAR. J'annonce ici simplement qu'il va y avoir une réflexion collective et collégiale autour de cette question-là. C'est une question un peu délicate. C'était un point d'information.

Jean-Marie DONEGANI : Je voudrais simplement ajouter un élément précis à ce que vient de dire Pierre. Lorsqu'il dit que la doctorante a été accueillie en sociologie, en réalité, elle a été accueillie à condition de faire une thèse de sociologie. Elle ne peut pas soutenir une thèse de géographie dans le département de sociologie. Cela implique effectivement que cette personne qui voulait faire une thèse de géographie avec ce géographe se retrouve à faire une thèse de sociologie. Ce n'est pas simplement un accueil, c'est probablement un gauchissement des projets du doctorant.

Pierre FRANÇOIS : Un point précis quand même pour signaler que cette discussion est une discussion. On n'a pas un pistolet sur la tempe pour répondre. C'est pour cela que l'on souhaite qu'un débat s'engage, avec un échange un peu construit autour de cela. C'est un dossier à construire, car dès lors que la décision est prise, il faut ouvrir le dossier et cela sera du travail, mais on n'est pas tenu de le faire, on n'a pas une fenêtre de tir tous les cinq ans, dix jours pendant lesquels on peut demander. On peut demander cela au fil de l'eau. C'est du travail. Il faut être sûr de vouloir le faire. C'est une décision qui est engageante, mais c'est une décision que l'on peut prendre le temps de mûrir.

Jean-Marie DONEGANI : C'est important, car on croyait qu'il fallait le faire au moment de l'évaluation HCERES.

Florence HAEGEL : Juste pour verser au débat. Au CEE, on a Mario CREMASCI qui est professeur et qui se retrouve aussi confronté au problème de ne pas pouvoir diriger des thèses en urbanisme alors qu'il est professeur des universités en urbanisme.

Michel GARDETTE : Pour mémoire, je rappelle que le dernier élargissement du périmètre de l'école doctorale était pour le droit, ce qui a été assez récent. En 2010, je pense, au moment de la contractualisation, on avait obtenu l'accord du ministère pour que l'on puisse délivrer des doctorats en droit à Sciences Po. À l'époque, il y avait déjà une bonne dizaine de juristes. C'est un cas de figure un peu différent. Il y avait déjà un département de droit en plus.

Cornelia WOLL : On l'avait bien à l'esprit, on s'est renseigné dans ce sens auprès du ministère pour savoir ce qu'il faut avoir comme masse critique, taille et éventuellement l'équivalence avec le droit, mais la réponse est que cela peut se faire sans avoir la partie département. On avait identifié trois personnes.

Jean-Marie DONEGANI : Donc, un chantier difficile, politique et qui doit être abordé avec prudence.

Pierre FRANÇOIS : Si je me souviens bien, il est prévu qu'il y ait une discussion au Conseil scientifique sur le sujet.

Christine MUSSELIN : On attendait de savoir quelles étaient les modalités attendues par le ministère. Je pense qu'il faut que l'on fasse une réflexion interne, éventuellement dans les différents départements. Et quand cela sera mûr, on passera en Conseil scientifique, mais si on lance directement une discussion en Conseil scientifique, je pense que l'on n'avancera pas. Maintenant que l'on s'est renseigné et que l'on sait effectivement ce que le ministère attend et que l'on sait aussi que c'est plus léger, que l'on n'attend pas de nous que l'on ait créé un nouveau master dans la discipline, je pense que c'est aussi plus facile. Mais cela suppose, c'est un peu ce qui a été dit, une réflexion pour savoir jusqu'où va-t-on dans la reconnaissance disciplinaire.

Jean-Marie DONEGANI : Sur les implications à long terme, côté département et côté labos, et surtout concernant l'identité de Sciences Po.

Christine MUSSELIN : Sur l'identité de Sciences Po, mais aussi sur les questions pratiques comme l'attribution de contrats doctoraux et des bourses. Comment fait-on ? Comment inclut-on ces disciplines-là au sein des demandes de master ? C'est un élément disciplinaire. Comme on n'est pas pressé, on va le faire, mais il ne faut pas le faire dans l'urgence, car il y a vraiment plein de petites implications, dont la grande implication qu'est aussi l'identité de Sciences Po.

Pierre FRANÇOIS : Je pense qu'il faut prendre cette intervention comme une espèce de *teaser*, une bande-annonce, pour une discussion que l'on essaiera de structurer de manière beaucoup plus précise à l'automne prochain, de manière un peu plus systématique, avec une ventilation justement des différents enjeux que l'on vient juste ici de toucher.

Jean-Marie DONEGANI : Merci, Pierre.

Pierre FRANÇOIS : Oui, peut-être un mot sur PIA. Alors, je vais ajouter un mot là aussi essentiellement processuel pour expliquer un petit peu comment se dessine le processus actuel qui fonde la réponse à l'appel d'offres du Commissariat général à l'investissement sur les plans d'investissement d'avenir, qui concerne directement l'école doctorale, puisque le processus a sensiblement évolué depuis que j'ai pu échanger avec la plupart d'entre vous. Les contraintes se sont précisées. Elles se sont un peu déplacées.

La contrainte calendaire s'est précisée puisqu'il faut remettre la réponse à cet appel d'offres début juin, le 8 juin. Cela veut dire que l'on est dans un temps qui est un temps désormais extrêmement court.

Il y a eu une série de documents qui a été par ailleurs publiée et qui permet de repérer des inflexions par rapport à ce que les premiers documents avaient permis de comprendre. Comme toujours, ces appels sont écrits à plusieurs mains. À mesure que les choses évoluent, on voit des lignes se dessiner plus ou moins. Si j'essaie de décrire un petit peu ces contraintes, il y en avait que l'on avait anticipées au départ, mais qui se précisent dans leurs modalités.

C'est évidemment l'inscription du projet d'école doctorale dans la politique scientifique et la politique pédagogique de Sciences Po. Sur la politique scientifique, c'était un peu l'évidence, car l'école doctorale est vraiment un des éléments très importants de l'activité scientifique de l'institution. Cela allait un petit peu de soi. Il se trouve que dans le format d'écriture du document que l'on nous demande il y a une articulation vraiment très étroite et un rappel permanent, ce qui signifie que l'écriture se fait chez nous aussi véritablement à plusieurs mains. Sur la politique pédagogique, j'avais eu l'occasion de discuter avec vous d'un élément, sur lequel on travaille de manière assidue. C'est l'articulation avec les écoles et l'articulation avec l'ensemble de la formation des masters à l'intérieur de Sciences Po. C'est un enjeu assez lourd là aussi de la réponse à cet appel, mais ce n'est pas là-dessus que les déplacements ont été les plus importants.

Parmi les déplacements un peu sensibles, quand même, il y a quelque chose qui est, je trouve, monté en puissance à mesure que les documents sont arrivés, c'est notamment la question de l'articulation avec la COMUE : la place de l'école doctorale dans la COMUE. C'est un élément qui était présent au départ, qui était plutôt présent *mezza voce*, ce n'était pas très structurant, mais cela construit de plus en plus les harmoniques de l'appel. C'est de plus en plus présent. Sans préjuger et sans sauter à la conclusion, ce n'est pas forcément une excellente nouvelle pour nous parce que la position de Sciences Po, que je partage entièrement, est une position qui consiste à être plutôt en arrière de la main, en terme d'intégration de la politique de formation doctorale de Sciences Po par rapport à la politique de la COMUE. Dès lors que l'on nous demande de plus en plus de montrer l'articulation avec la COMUE, cela devient évidemment un exercice d'écriture, et pas seulement d'écriture, un peu plus acrobatique.

Il y a un deuxième élément qui est aussi, je trouve, considérablement monté en puissance au fur et à mesure de la succession des différents appels, c'est l'articulation avec les autres objets de PIA, je prends le vocabulaire un peu ésotérique des appels, c'est-à-dire les autres trucs qui ont été financés par les précédents plans d'investissement d'avenir. Parmi les trucs, il y a les EQUIPEX, et c'est vraiment central, il y a le LABEX, en l'occurrence dans notre cas le LIEPP. Ce qui explique que l'on a passé beaucoup de temps ensemble avec Bruno ces dernières semaines à travailler pour réfléchir à la manière d'articuler la réponse à l'appel et à l'évaluation du LIEPP, puisque les deux sont assez étroitement intégrés.

Voilà comment les choses ont évolué en termes de contraintes. Pour ce qui est du processus, comme notre seringue est de plus en plus pressée, j'ai été amené à revoir un petit peu la manière dont je voulais travailler. Ce qui ne change pas, c'est ce que j'avais dit à la plupart d'entre vous, à savoir que pour moi, la réflexion autour du PIA est une réflexion qui vise à créer l'opportunité d'une réflexion un peu de fond sur l'école doctorale et sur la manière dont on veut la faire évoluer. Cette réflexion foncière sera menée, déclinée et mise en musique tout au long de l'année prochaine. Là, on n'est peut-être pas dans un sprint, mais en tout cas, une course de résistance. À partir de l'an prochain, dès le mois de septembre, on organisera, je suis en train de réfléchir à organiser, un certain nombre de groupes de travail qui prendront des questions très concrètes à corps, des questions dont le PIA 3 ne fait qu'énoncer les têtes de chapitre en quelque sorte. En effet, la totalité de ce que je viens de décrire doit tenir en 100 000 signes. Cela vous donne une idée du degré de détail dans lequel on va pouvoir rentrer quant à l'écriture. Cela veut aussi dire qu'il va falloir avoir l'air intelligent de manière

synthétique, mais que, du coup, derrière, on va pouvoir ouvrir des boîtes noires et prendre le temps de les ouvrir l'année prochaine. Ce que je veux dire par là, c'est que le processus que je vais maintenant vous décrire est un processus un peu chaotique et à mon sens insuffisamment ouvert, et non un processus autosuffisant ou clôt.

J'ai commencé à réunir un petit groupe de travail avec un représentant de chaque discipline avec qui on a déjà eu une excellente première réunion d'échange sur la question des recrutements, à la fois en master et en doctorat. On a après-demain une autre réunion sur la question des enseignements de méthode, qui est un élément, je pense, assez structurant du projet. On va avoir une réunion à nouveau la semaine prochaine sur la question notamment du lien avec les écoles. C'est clair que dans mon esprit le groupe de travail devait être quasiment corédacteur du texte final. Compte tenu des contraintes de temps dans lesquelles on est, j'utilise beaucoup plus le groupe de travail comme une boîte à idées un peu vibronnante. Ensuite, un peu plus tard, peut-être dès la semaine prochaine, comme un dispositif de mise à l'épreuve de ce que j'aurai écrit. J'utilise surtout le groupe de travail comme une manière de poser un certain nombre d'hypothèses qui nous permettront de travailler de manière, j'espère, un peu plus apaisée l'année prochaine.

Par ailleurs, j'ai déjà eu plusieurs réunions avec les élus doctorants, avec un casting qui change, mais c'est très bien, comme cela j'ai des échos qui varient. On a une réunion qui est prévue la semaine prochaine. Il y en aura d'autres. Là encore, pour moi, ce sont essentiellement des éléments qui me permettent de fixer des bornes et des limites, pour la rédaction de la réponse à l'appel du PIA, et surtout des éléments qui me permettent de préparer les discussions qu'il me faudra mettre en œuvre à partir de l'année prochaine. Enfin, dernier point, j'ai déjà fait le tour de la totalité des directeurs d'unité et/ou de département, et/ou des responsables de programmes doctoraux des différents centres. En général je suis allé voir le directeur d'unité, et le directeur d'unité me disait : « Ce n'est pas moi qu'il faut voir, il faut aller voir Machin », dans ces cas-là, je suis allé voir Machin. J'ai donc fait un premier tour exploratoire, je vous avais rencontrés. Je vais faire un deuxième tour pour vous dire en quoi vont consister les quelques éléments que l'on va réussir à coucher dans les 100 000 signes que l'on nous donne. Il n'y a pas du tout de révolution par rapport à ce que je vous ai annoncé et par rapport à ce sur quoi on avait échangé au mois de janvier et février. En revanche il y a évidemment des précisions, il y a des choses qui se sont un peu affûtées quand même et sur lesquelles on pourra discuter. Là aussi avoir votre retour me sera extrêmement précieux à la fois dans cet objectif d'avoir quelque chose pour début juin et dans la préparation de travail de l'année prochaine. Voilà en gros où j'en suis.

Jean-Marie DONEGANI : Merci, Pierre. Des questions, demandes de précision sur la distinction entre borne et limite, qui n'est pas dans tous les esprits.

Jerôme PELISSE : Juste sur l'articulation entre le LIEPP et l'école doctorale, ce n'est pas explicite.

Pierre FRANÇOIS : Je crois qu'il faut lire cette articulation... Ma compréhension est qu'il y a une espèce de direction générale dans l'évolution des rédactions de l'appel et qu'il y a ce que l'on peut en faire, nous. L'évolution dans la rédaction de l'appel, ou du moins une lecture possible qui affleure de plus en plus, est de dire que les EUR, les futures écoles universitaires de recherches, soient une espèce de traduction pédagogique du projet scientifique des LABEX. Derrière, il y a un format de LABEX qui n'est absolument pas celui de Sciences Po. C'est un format de LABEX qui est souvent sur plusieurs sites, donc plusieurs établissements, qui a un périmètre en termes de personnels de recherche qui est beaucoup plus large. C'est autre chose. Le LABEX LIEPP est un LABEX dont la qualité a été reconnue et saluée, mais qui s'est construit sur un format, notamment institutionnel, très différent de ces LABEX-là. Cela signifie que Bruno et moi, nous ne pouvons pas faire comme si le LIEPP était un LABEX qui incluait Paris VII, Paris XIII, *etc.* et que l'EUR était une manière de rajouter une couche de ciment entre tous les établissements de la COMUE. Ce n'est pas le cas. Du coup, il faut que l'on imagine un autre récit, une autre description, une autre géographie, pour articuler l'école doctorale et le LABEX. L'hypothèse sur laquelle on réfléchit en ce moment est une hypothèse qui consiste à dire : au fond, le projet scientifique de Sciences Po est un projet scientifique qui est construit autour de l'analyse de la gouvernance des sociétés contemporaines, – je reprends les éléments de langage de la direction scientifique – et qui se décline autour d'une série de thématiques (l'analyse de la sphère économique, l'analyse de la sphère politique, l'analyse des inégalités et l'analyse du numérique). Dans

ces quatre thématiques, il y a une question qui n'est pas du tout exclusive d'autres questions, mais qui est une question nodale importante, c'est la question de l'action publique. Le LIEPP, là encore sans exclure d'autres labos qui analysent également l'action publique, est une espèce de plateforme où peuvent se rencontrer et se construire des entités qui travaillent sur l'action publique. En gros, on essaye de formuler un schéma d'articulation en disant : le LIEPP peut se comprendre comme une plateforme qui constitue en quelque sorte l'épicentre, au sens topographique du terme, du projet scientifique et de l'école doctorale. L'épicentre n'est pas la totalité, loin de là, mais c'est un endroit qui est un endroit stratégique. Cela signifie que l'on peut avoir une articulation étroite. Par ailleurs, c'est aussi l'occasion pour nous de réfléchir à une réarticulation du projet du LIEPP, à l'emploi de ses ressources et à son périmètre disciplinaire. C'est un peu comme cela que l'on souhaite reformuler les choses. On n'est pas dans un schéma de superposition comme c'est un petit peu ce qui est attendu par l'appel. Nous, on est dans un schéma plutôt de type plateforme un peu centrale qui permet malgré tout d'irriguer la totalité de la recherche à Sciences Po.

Jenny ANDERSSSEN : Je ne suis pas sûre d'avoir très bien compris, mais c'est aussi parce que je n'ai pas été vraiment partie prenante de ces discussions. Il me semblait qu'il y avait un volet très fort qui était l'internationalisation. Maintenant, on a deux volets : l'internationalisation et l'évaluation des politiques publiques.

Pierre FRANÇOIS : Non. La question de l'articulation avec le LIEPP est une question qui est scientifique au sens où le projet du LIEPP est un projet scientifique qui est articulé au projet de Sciences Po. Il n'est pas du tout hors sol. C'est une manière de surligner des éléments qui de toute façon auraient été là et de les mettre en scène sur un plan organisationnel, sur le plan de la gouvernance, sur le plan du budget. Toute une série de déclinaisons. Pour moi, ce sont essentiellement des effets qui consistent à surligner et pour le LIEPP à infléchir un certain nombre de choses. J'ai envie de dire que l'analyse des politiques publiques aurait été là de toute façon quoiqu'il arrive.

Bruno PALIER : Une précision. Dans les grands infléchissements que cela implique sur le LIEPP, il y a : passer de l'évaluation à l'analyse des politiques publiques. C'est une chose que l'on fait déjà, mais on doit le manifester pour pouvoir s'articuler. La deuxième grande évolution qu'a rencontrée c'est d'accueillir plus explicitement les autres disciplines (éco, socio et science politique). Après, cela a des implications sur l'usage de nos ressources. Et manifester que le projet ira jusqu'à transformer en modules d'enseignement et en enseignement le travail de recherches.

Pierre FRANÇOIS : Par ailleurs, l'internationalisation reste un axe absolument crucial. Là, je n'en ai pas parlé, car j'ai plutôt parlé du fond, mais l'internationalisation reste un élément absolument déterminant. C'est un des points sur lequel on essaie de trouver un équilibre entre à la fois la mise en évidence de tout ce que l'on a déjà fait, car il y a beaucoup de choses qui ont été faites, et puis tout ce que l'on veut essayer de développer encore et ce que l'on pourrait développer si on avait des sous. L'exercice n'est pas complètement évident parce qu'une partie de ce que l'on nous demande de faire, à certains égards, on le fait déjà. Il faut donc aussi que l'on parvienne à trouver un format d'écriture qui permette d'expliquer que l'on est déjà super bon, mais que l'on pourrait être encore plus bon. L'internationalisation reste vraiment, je pense, un des axes très forts de la réponse à l'appel. Avec la méthodo. Méthodo sur laquelle on annonce déjà un certain nombre de choses. J'ai commencé à travailler avec les uns et les autres. Cela fait partie des sujets sur lesquels les choses ont un petit peu progressé par rapport à quand on s'était vu au mois de janvier février.

Jean-Marie DONEGANI : Sur la manière de présenter l'articulation master doctorat, comme nouvelle alors que nous l'avons mise en place depuis longtemps vous avez trouvé une manière de faire ?

Pierre FRANÇOIS : J'ai discuté là-dessus avec Amélie ANTOINE-AUDOT, qui est très affûtée sur la réponse à ce type d'exercice. Elle m'a dit, en gros, qu'il fallait, dans la réponse à un appel de ce type, énoncer très clairement ce sur quoi on est déjà bon et ce que l'on fait déjà. Cela fait partie du volet « on le fait déjà ». On peut imaginer de renforcer cela encore, mais l'idée est de présenter ça plutôt comme un acquis que comme quelque chose à construire.

Jean-Marie DONEGANI : Ce n'est pas un handicap d'avoir été en avance.

Pierre FRANÇOIS : On verra ça à la fin. Je pense que très clairement par rapport à ça on a de très gros atouts et on a aussi des faiblesses véritables. Tout va dépendre de ce qui est valorisé par le jury. Concrètement, s'ils font des EUR un instrument exclusif de consolidation des écoles doctorales au niveau des COMUE, on ne sera pas très bien placés. Il faut être lucide. Mais on joue le jeu et on verra. De toute façon, les gens qui ont rédigé l'appel ne sont pas les gens qui vont évaluer ou ils ne seront qu'une petite minorité parmi les gens qui vont évaluer. On ne peut donc pas non plus anticiper de l'évolution que je vous ai décrite l'affirmation de critères qui vont devenir absolument déterminants. Le jury est un jury international, qui va regarder le truc. On ne sait pas exactement s'il va considérer que la fusion de Sciences Po et de Paris XIII est une meilleure idée absolue.

Jean-Marie DONEGANI : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cet avenir ? Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses de la part de nos élus ?

Claire COSQUER : Considérant que les représentants doctorants ont été renouvelés depuis la dernière fois, on avait une question concernant le dernier procès-verbal de votre dernière réunion en date du 12 décembre 2016 et sur une revendication qui est importante pour les doctorants, à savoir la mensualisation. En fait, en lisant ce compte rendu, on ne comprend pas vraiment quel est l'obstacle majeur à la mise en place de cette mensualisation. Est-ce que c'est une question d'ordre logistique ? C'est ce qui semble transparaître dans certains des arguments qui avaient été mentionnés la dernière fois. Dans ce cas, quelle solution pourrait-on envisager ? Comme cela avait été mentionné la dernière fois, certaines facs commencent à aller vers la mensualisation. C'est le cas à Paris I. Ce n'est pas une question mineure pour les doctorants, car beaucoup sont payés par bourse, donc sont payés tous les trois mois. Le fait que les vacances soient versées tous les six mois pose problème. Il est important non seulement de pouvoir disposer de revenus mensuellement, mais également de pouvoir justifier de revenus mensuels. C'est une question qui est quand même très importante. L'argument qui a également attiré notre attention est celui du décalage dans un certain nombre de cas entre le nombre d'heures qui était prévu et le nombre d'heures qui était effectivement assuré. Pour revenir vers les doctorants sur cette revendication-là, notre question est de savoir s'il y a des chiffres là-dessus ? Dans quelle mesure, cela représente-t-il un problème en termes plus chiffrés que ce que l'on a pu lire dans le compte rendu ?

Cornelia WOLL : Je peux simplement revenir sur les éléments que l'on a partagés avec vous en décembre. Je ne parlerai pas de logistique, c'est une question de ressources humaines tout simplement. On a un pôle enseignants qui est aujourd'hui responsable des vacances et qui n'est pas intégré à la direction des ressources humaines qui effectue la paie. Il faudrait donc une réorganisation RH dans notre gestion des enseignements vacataires. Il faudrait une capacité de suivi des heures effectuées qui fait le lien entre ce pôle et l'ensemble des secteurs pédagogiques qui programment les enseignements. Nous avons des chiffres là-dessus, mais ce sont des chiffres qui concernent la paie de beaucoup de personnes. C'est difficile à partager. Sachez simplement que nous avons sur l'ensemble des enseignants vacataires – on en a 5 000 – un nombre d'heures par personne qui varie très fortement chaque année. Si on fait un versement mensuel d'une rémunération pour laquelle nous ne connaissons pas le volume, cela veut dire un contrôle assez fort pour être sûr qu'à la fin on n'a pas sous-payé ou de sur payé. En cas de sur paiement, je me vois très mal dire à un doctorant à la fin du mois de juillet : « Merci de nous reverser 500 euros puisque vous n'avez pas effectué les cours correspondants. » Passer à une logique de mensualisation sur quelque chose qui est aussi incertain a pour nous un coût pour lequel nous ne sommes pas équipés en terme RH. Si vous comparez avec d'autres facs, il faudrait savoir combien de doctorants sont concernés, combien d'heures de cours, combien de secteurs pédagogiques. Chez nous en tout cas, sans 2, 3, 4 personnes supplémentaires au sein d'une DRH qui est responsable de la mise en paiement de ce type de vacation, on est juste incapable de le faire.

Claire COSQUER : L'obstacle en fait... J'imagine que vous avez un certain nombre d'outils logiciels qui permettent de gérer les paies, qu'elles soient sous forme de vacances ou qu'elles soient mensualisées.

Cornelia WOLL : On a un logiciel, notre outil scolarité qui s'appelle Banner. Banner peut enregistrer les choses qui ont été effectuées, mais ce n'est pas un outil d'engagement des dépenses ou d'engagement d'enseignement. À la fin d'un semestre, nous pouvons constater ce qui a été fait et nous pouvons mettre en paiement ce qui a été effectué. C'est la façon dont nous travaillons aujourd'hui. Ce que vous évoquez comme fonctionnement implique un outil qui peut permettre d'engager des dépenses en terme de rémunération de vacation, c'est-à-dire que l'on prévoit pour le semestre prochain tant de personnes, tant d'heures de cours, et qui à la fin le valide avec une mise en paiement. Actuellement, ce n'est pas le cas. On est juste *ex post*, le constat de ce qui a été fait. *Ex post* à la fin du semestre, nous transmettons ça, nous constatons ça. Il y a un certain nombre de vérifications. On peut faire cette validation mensuellement, elle est quand même faite mensuellement, mais sur ce qui a été effectué et qui, ensuite, génère une mise en paiement. Mais si la mise en paiement pour un cours est faite sur un semestre, par exemple, je vous donne l'exemple d'un cours, car on dit qu'un cours est assez simple. Je suis engagé pour faire un cours, je fais les 12 séances, cela fait 24 heures, *etc.* Sauf qu'un cours, dans 80 % des cas, n'a pas 24 heures. Ce qui est réellement fait, parfois c'est 22 heures, parfois d'autres choses sont ajoutées, comme les corrections de copies. À la fin, le volume de ce qui doit être mis en paiement pour un cours de 24 heures peut être très variable. Nous avons donc besoin de pouvoir constater cela et actuellement nos outils nous permettent de le faire *ex post*.

Claire COSQUER: Vous dites que 80 % des cas ne correspondent pas. Ce qui est difficile pour revenir vers les doctorants, c'est que le sentiment collectif est que l'on a généralement un service de 24 heures et que la semaine de rattrapage permet d'ajuster la différence.

Cornelia WOLL : Ce n'est pas le cas. C'est souvent le cas. La plupart du temps, c'est le cas. Moi, quand je suis engagée pour un cours de 24 heures, j'essaie d'enseigner 24 heures. Mais il peut y avoir annulation sans remplacement de séance. Cela arrive plus que ce que l'on souhaite. On ne le souhaite pas pour des raisons pédagogiques, mais cela arrive. Et après, il y a des expertises, dites des expertises pédagogiques, qui peuvent être liées à un cours, qui sont également ajoutées : un certain nombre de copies par exemple sur des examens sur table peut être rémunéré en tant qu'expertise. Le coût lié à cet enseignement n'est pas constitué que des heures de cours quand ils sont effectués à hauteur de 24 heures. Il y a donc des variations. Là je vous parle d'un exemple, mais vous multipliez par le nombre d'heures de cours. Il y a 100 000 heures de cours par année. Il y a une partie assez lourde de ces heures qui est portée par les enseignants vacataires. Il y a un suivi qui est très dense, avec de longs tableaux fichiers Excel traités au pôle enseignants. Traduire cela en paiement mensuel n'est pas une mince affaire.

Lola ZAPPI : Dans un cas de paiement supplémentaire, comme la correction de copies, c'est quelque chose qui est possible, même s'il y a des personnes qui sont en contrats en bourse ont d'une part le paiement mensualisé et en plus cette correction de copies.

Cornelia WOLL : Oui, sauf qu'avec le prochain contrat doctoral vous n'avez plus cette possibilité.

Lola ZAPPI : Oui, mais c'était ce qui se faisait. Il y avait le logiciel de mensualisation du paiement. Et ce n'était pas particulièrement compliqué d'ajouter les paiements supplémentaires.

Cornelia WOLL : Absolument. Je vous donne raison. On pourrait imaginer que l'on ne paie que les heures de cours et que tout le reste s'ajoute à la fin du semestre, mais cela n'empêche pas qu'il y a des heures de cours qui s'ajustent en fonction d'annulation. Par exemple, pour des conférences de méthode, il peut y avoir des changements pour un cours qui ne dépendent pas du conférencier, mais du cours magistral ou de toute sorte d'autres choses. Si on arrive à quelque chose où on essaie de juste tenir les heures de cours, et que pour la population doctorante, mais je ne suis pas très optimiste, car ce n'est pas différent pour les profs de langue ou les autres vacataires, on atteint très vite l'ensemble des enseignants vacataires. Ensuite on arrête après les heures de cours les autres expertises. On a un système qui est extrêmement complexe avec un suivi qui nécessite un certain nombre de recrutements en personnel supplémentaire pour faire ce suivi. Le suivi nécessite à chaque fois d'aller vers le secteur pédagogique et de dire : « Moi, je n'ai que 22 heures ici. Que s'est-il passé ? Est-ce que c'est le prof

qui était malade ? Est-ce que c'est le secrétariat qui a annulé ? Est-ce que c'est du coup la responsabilité du secrétariat ? » Pour l'instant, on n'a pas de personne pour faire ce suivi. On ne voudrait pas s'engager dans quelque chose qui nécessite ensuite de faire soit des remboursements soit des avances.

Lola ZAPPI : Combien ça coûterait à Sciences Po d'engager ces dépenses supplémentaires ? Puisque, effectivement, cela n'existe pas jusqu'à présent et je comprends bien que cela demanderait des engagements financiers supplémentaires, mais cela représente un intérêt immédiat pour les vacataires. C'est une discussion qui peut possiblement s'engager si on reste dans des frais qui restent raisonnables pour l'institution. Est-ce que l'on sait à combien cela reviendrait ? Est-ce que c'est quelque chose de complètement inenvisageable pour les finances de Sciences Po ? ou est-ce que c'est quelque chose que l'on pourrait envisager ?

Cornelia WOLL : Nous sommes actuellement dans toute une réflexion sur le modèle économique de Sciences Po et le modèle économique est discuté au sein du Conseil d'administration, je ne suis donc pas bien placée pour en parler. Mais avec à la fois notre acquisition immobilière et notre capacité à emprunter de l'argent pour la financer et la capacité à se projeter pour être dans les murs, la ligne est que nous sommes extrêmement vigilants à la création de masse salariale et donc au recrutement de personnes, puisque la masse salariale, le volume qui est dédiée à la part salariale de Sciences Po est en croissance extrêmement importante sur les années suivantes. Nous avons donc régulièrement des remarques de notre Conseil d'administration qui est le lieu dédié à cette discussion, sur le thème suivant : ce n'est pas du tout viable de croître sur un pourcentage aussi fort dans la durée pour une institution. C'est une discussion que je vous épargne. Je ne suis pas compétente. La discussion a lieu dans d'autres instances. La création de postes est actuellement lourde, compliquée à négocier et cadrée par ces développements.

Jean-Marie DONEGANI : Merci Cornelia. On aura sûrement l'occasion de reparler, comme tous les ans, de ces questions de financements et d'aménagement des contrats doctoraux. Est-ce que quelqu'un a quelque point à évoquer avant que nous nous quittions ?

Mario LUCA : Je veux seulement signaler des problèmes informatiques, ressources et logiciels. En particulier, je sais que l'école doctorale a investi pour avoir de nouveaux ordinateurs au 28, au département d'économie. Il nous a fallu trois mois pour les voir installés et trois mois pour avoir les droits d'administration. À chaque fois qu'il faut un nouveau logiciel, c'est impossible de les avoir dans un délai raisonnable. Cela bloque la recherche. Moi, je fais des recherches sur des bases de données importantes. Je ne peux pas le faire sans un soutien. Je vous invite à travailler sur ça, surtout pour avoir des référents pour les chercheurs, pour avoir les moyens informatiques pour faire la recherche.

Jean-Marie DONEGANI : Tout à fait. Je crois que les laboratoires s'en occupent largement avec le soutien moral de l'école doctorale.

Christine MUSSELIN : Ce n'est pas simplement un soutien moral de l'école doctorale. Il y a aussi depuis deux ans maintenant un comité qui se réunit régulièrement, qui s'appelle le **CRIN [1 : 12 : 33]**, qui justement essaie d'améliorer ces relations entre la recherche et l'informatique, avec une bonne volonté de la DSI et des représentants. Vous avez un représentant de votre laboratoire qui normalement est le référent **CRIN** auquel vous pouvez faire part des problèmes que vous rencontrez. Le **CRIN** se réunit deux fois par an, ce qui n'est pas beaucoup. On a déjà fait avancer un certain nombre de choses, on est en train de travailler justement sur l'accès aux logiciels. On est conscient du problème. Je pense qu'en rencontrant le représentant pour l'économie il pourra améliorer cela. Cela change souvent.

Il y a eu effectivement une période pendant laquelle cela a été très compliqué. Il y a eu à un moment donné un changement de distributeur, avec des délais très longs, mais depuis un an maintenant, cela s'est franchement amélioré pour les matériels. Je sais que c'est plus compliqué pour les logiciels. Il faut aussi reconnaître. De même que je pense que ceux qui utilisent l'informatique et les logiciels

pendant les cours ont constaté cette année une amélioration. C'est ce qui nous a été dit par Louis-André VALETTE et par Yannick. Je ne dis pas que tout est rose.

Marco OBERTI : C'est un problème récurrent. Ce n'est pas tout à fait au même point. Effectivement, l'achat de matériel s'est accéléré. L'équipement dans certaines salles est maintenant à un bon niveau. Mais dès qu'il y a des questions qui touchent à des logiciels, des renouvellements, des nouvelles versions, c'est vraiment problématique. C'est vrai que cela retarde. Nous, on a même l'exemple de Ettore RECCHI qui s'est vraiment fâché, car il a fallu quatre semaines pour mettre à jour un logiciel. Cela fait perdre un mois à un chercheur. Pareil pour un doctorant. C'est vraiment problématique quand on a un accès limité à des bases de données. Il y a un dialogue qui ne se fait pas entre ce qui est la temporalité en terme d'accès à des données aux chercheurs et l'actualisation des ressources informatiques nécessaires. C'est vraiment un problème.

Christine MUSSELIN : N'oublie pas de remonter.

Alain BESOIN : C'est tellement difficile d'avoir un référent recherche à la DSI.

Christine MUSSELIN : C'est Franck qui est quelque part le référent recherche, mais il dépend aussi du service qu'il a, des ressources humaines qu'il a. Il est plein de bonne volonté. Je ne cherche pas à défendre la DSI. Je viens d'un labo et je sais comment c'est, mais je me rends compte en étant aussi un petit peu de l'autre côté que ce n'est vraiment pas de la mauvaise volonté. C'est vraiment un problème de gestion des équipes. Je pense que le CRIN a déjà avancé sur un certain nombre de choses, donc on continue. Ce n'est pas gagné encore.

Jean-Marie DONEGANI : Si vous le permettez, avant qu'Imola et Cornelia n'interviennent, je voudrais vous prier de m'excuser, mais j'ai un cours qui commence dans 10 minutes, donc je vais laisser Imola terminer la conduite de cette séance. Merci à tous.

Nous aurons une autre réunion du Conseil sans doute en juin ou juillet pour faire le point sur le rapport HCERES. J'espère que Pierre sera là.

Lola ZAPPI : On a un dernier point à aborder par rapport au bilan d'activité qui a été joint à l'ordre du jour, sur le suivi des doctorants par les labos. Deux volets. D'abord sur le suivi des doctorants en D4 et D5, voire plus. Le document mentionne bien que l'on est désormais sur des thèses 100 % financées, mais ce n'est vrai que pour l'entrée. Nous, ce qui nous intéresserait de savoir, c'est un recensement par labo de ce qu'il en est des financements ou de l'absence de financement pour les doctorants en quatrième ou cinquième année. C'est l'une des raisons pour laquelle on avait introduit les postes d'ATER pour les D4 en l'absence de financement. C'est parce que l'on a ce problème-là, notamment pour les cas de doctorants qui ont eu une bourse et non pas un contrat, et qui, du coup, quand ils arrivent en D4, s'ils ne trouvent pas de financement, n'ont même pas droit au chômage. C'est une précarisation très forte quand on entre en quatrième année. Je voulais savoir si ce recensement de suivi de doctorants par labo existait.

Le deuxième volet, c'est ce qui est mentionné par le document, ce sont les débouchés après la thèse. Vous donnez un camembert général et les détails uniquement pour le droit et l'économie. On était un peu frustré de ne pas avoir le détail pour les autres disciplines et les autres labos sur ces débouchés-là et sur ce suivi, et seulement pour l'année immédiatement après le doctorat. Ce serait mieux d'avoir les quelques années qui suivent, car cela prend du temps en général pour trouver un poste, notamment la catégorie « débouchés enseignement et recherche » est très vague. Selon que l'on fasse de l'enseignement dans le secondaire, des vacances, un poste d'ATER, ce sont des choses très différentes. Ce recensement par labo existe-t-il ? Ou, sinon, peut-on le mettre en place de manière systématique ?

Marco OBERTI: Christine, cela devrait être dans les rapports HCERES ?

Christine MUSSELIN : C'est abondé par HCERES, mais quand j'ai vu tous les directeurs de labo les uns après les autres sur chacun des rapports HCERES, j'ai demandé à chaque fois à ce que le devenir

des doctorants soit indiqué pour ceux qui ont soutenu sur la période en donnant des précisions, pour ne pas considérer qu'un post doc est comme un poste de maître de conf.

Lola ZAPPI : Et sur les quatrième et cinquième année, est-ce que cela existe aussi ? La demande est d'avoir un recensement des moyens de financement trouvés par les doctorants ? C'est cela. On a par exemple réussi avec l'aide d'Imola STREHO à mettre en place une exonération des frais d'inscription pour les doctorants qui sont dans une situation précaire, de financement uniquement par le RSA ou ce genre de chose. Si ce recensement systématique existait, cela nous ferait un temps considérable dans ces démarches. Là on avait entrepris, charge aux élus doctorants, auprès de notre labo, en demandant s'il y avait ce cas-là, en faisant le relais avec l'administration, mais cela changerait vraiment la donne si on pouvait l'avoir.

Florence HAEGEL : Du point de vue du CEE, cela n'existe pas tel quel, mais cela peut exister. Il suffit de le faire. On n'a pas de document disponible, mais ce n'est pas si compliqué de passer un petit questionnaire.

Marco OBERTI : À première vue comme ça, c'est vrai qu'il y a une certaine diversité. Cela peut être des étudiants doctorants qui obtiennent des financements étrangers, paradoxalement, parce qu'on a des cas de double doctorat. Cela peut être des financements INED, cela peut être des financements Région Île-de-France. C'est aussi cela. Votre idée est d'avoir une palette des supports utilisés par les doctorants pour financer une quatrième et une cinquième année.

Lola ZAPPI : Oui, déjà cela donnerait des références, des renseignements sur la palette de financements possibles et surtout pour les cas de non-financement, c'est là où c'est le plus important pour pouvoir avoir une aide institutionnelle. La précarisation est quand même réelle quand il y a cette rupture-là.

Florence HAEGEL : L'aide institutionnelle prend souvent la forme de poste d'assistants de recherche. Moi, je vois comment ça fonctionne, pour essayer de trouver parmi les contrats du laboratoire quelque chose à proposer à ceux qui sont en quatrième année. Ce n'est pas du financement. Ils ont à travailler, mais c'est souvent comme cela que le laboratoire peut aider, en étant attentif au fait que.

Marco OBERTI : Je ne sais pas si c'est le cas au Centre d'études européennes, mais on est plusieurs par exemple à l'OSC à avoir répondu à des appels à projets non pas pour nous, mais en notre nom pour des doctorants de quatrième ou cinquième année, voir pour des doctorants qui viennent de finir leur thèse et qui sont un peu en difficulté le temps d'obtenir un poste. On est un certain nombre à répondre à des appels à projets pour en fait financer sur six mois, huit mois, parfois plus un doctorant en quatrième ou cinquième année, voire ayant terminé leur thèse.

Jerôme PELISSE : On a les infos, mais on ne les a pas compilées. Il faut qu'on le fasse. Moi j'ai un fichier avec la situation des doctorants au labo.

Cornelia WOLL : On a bien noté ces points. Pour l'économie et le droit, l'explication est que ce sont des parcours qui se sont créés récemment et donc un suivi a été mis en place.

S'il n'y a plus de questions, je voulais juste finir avec une bonne nouvelle. Je me suis dit que c'était toujours plus agréable. Elle ne vous concerne pas tous directement, en tout cas, cela ne concerne pas les doctorants, mais cela concerne les étudiants de l'école doctorale qui sont inscrits dans les parcours de master recherche. Je voulais vous informer d'une demande que nous avons faite, demande qui était obligatoire suite au changement de statut de l'IEP et de la FNSP, qui concerne le diplôme de l'IEP qui est délivré à tous les étudiants en master. On obtient le diplôme de l'IEP, qui est en principe un diplôme d'établissement, qui depuis 2005 confère le grade de master. Depuis le changement de nos statuts, nous avons eu besoin de renouveler la demande de reconnaissance du grade auprès du ministère, ce que nous avons fait. La demande a été préparée depuis le début de l'année, a été présentée mardi dernier devant le CNESER, qui est compétent en la matière, et a été votée à 70 %

favorable. C'est un avis consultatif pour que le CNESER appuie le ministère pour faire un décret qui reconferme l'obtention de grade de master pour les diplômés de l'IEP de Paris. Nous sommes ravis. Il n'y a pas eu de vote contre. Il y a eu un certain nombre d'abstentions, mais on s'y attendait. Cela ne fait pas de changement, puisqu'il ne renouvelle que le grade que nous avons eu l'an passé, mais nous sommes quand même très contents que cela a été acquis la semaine dernière. Il va y avoir un arrêté publié d'ici juin qui le met par écrit et qui nous assure de cette reconnaissance du master.

Imola STREHO : Si vous voulez bien, on peut terminer. Je me permets juste de vous dire deux choses très rapidement. La première c'est que l'on vous enverra des propositions de date pour un Conseil cette semaine pour réagir au projet de rapport HCRS.

Deuxièmement je voulais vous dire que l'on va organiser un événement pour saluer le départ et tout le travail que Jean-Marie DONEGANI a accompli à la direction de l'école doctorale. Comme les dates seront peut-être assez proches, il y aura une communication à laquelle on vous invitera. Il sait que l'on a cela en tête en juin. Il a proposé deux dates déjà. Il faut voir les modalités.